

Sommaire

- Calendrier
- Informations générales
- Étape médiation formation
- Étape avec la médiathèque Nelson Mandela
- Atelier Canopé 25 - Besançon
- Réalisation d'impressions
- Déplacement des classes
- Droits à l'image et associés
- GED, espace collaboratif
- Contacts

mail : parcoursculturels@grandbesancon.fr

Secrétariat de la Direction Action Culturelle : 03.81.87.83.26

Contact : parcoursculturels@grandbesancon.fr



GUIDE

Acteurs culturels

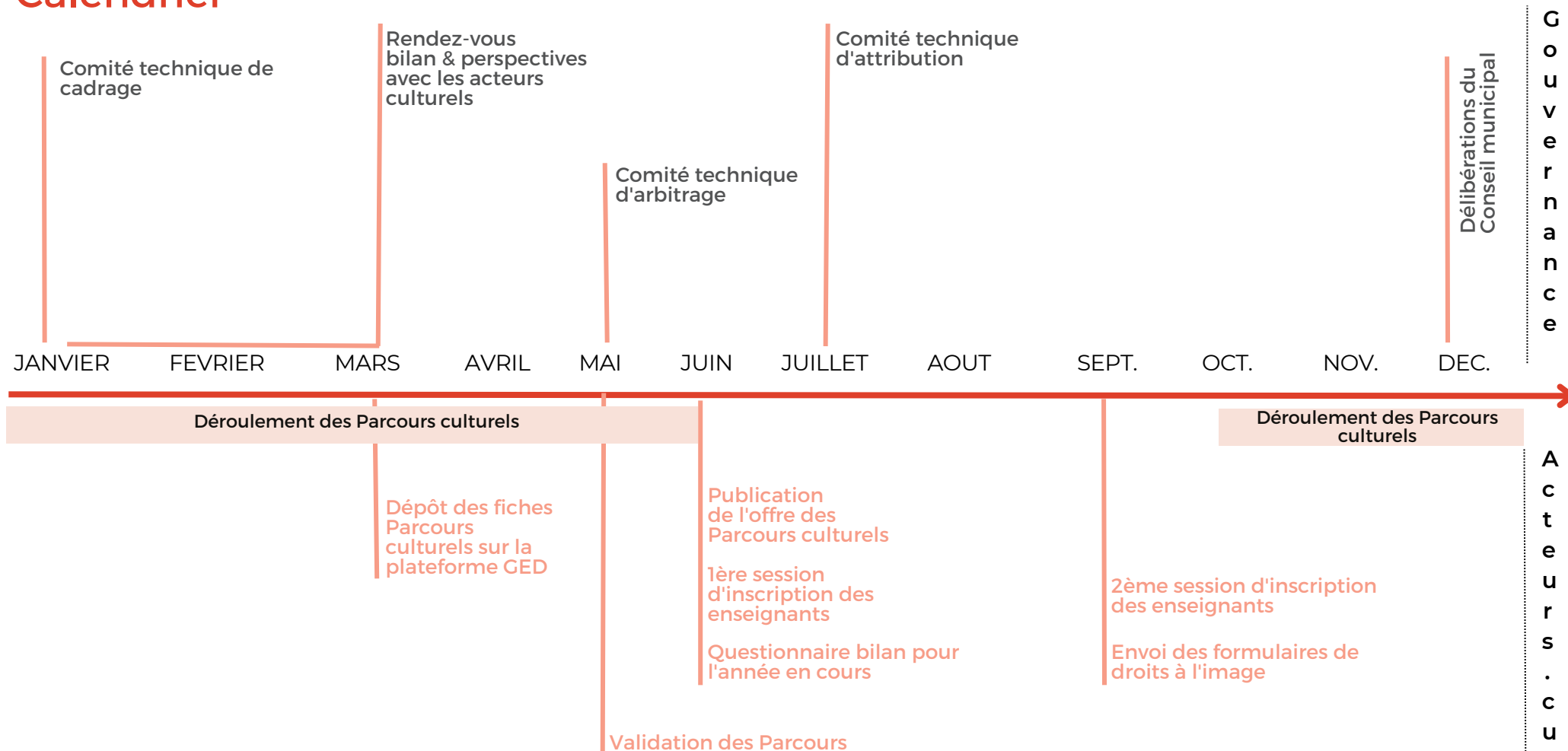
2023 - 2024

Niveaux Maternel et Élémentaire

Plus d'informations :

parcours-culturels.besancon.fr

Calendrier



LÉGENDE

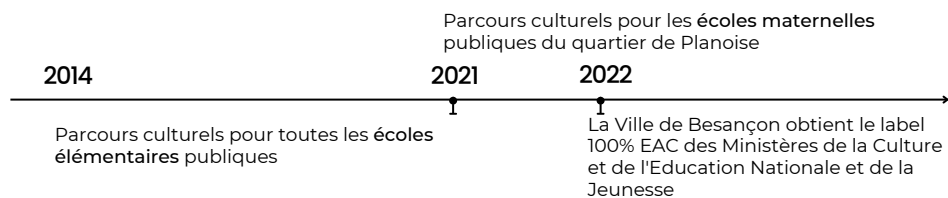
Plateforme GED : espace collaboratif Parcours culturels entre les acteurs culturels et le comité technique.

Comité technique : composé de représentants de la Ville de Besançon, de la DSDEN du Doubs et de la DRAC.

Délibérations du conseil municipal avec signature d'une convention / acte d'engagement de la Ville et des organisateurs. Soutien financier à la structure organisatrice du parcours. Versement en une ou deux fois (décembre et avril).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du développement des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire, la Ville de Besançon, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté et les principaux acteurs culturels du territoire bisontin ont élaboré, à l'attention des classes des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville, un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école : les **Parcours culturels**.



Le Label 100% EAC : enjeu de structuration généralisée de l'EAC pour le territoire bisontin

Définie dans la circulaire interministérielle du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale de mai 2013, l'Éducation Artistique et Culturelle repose sur **trois piliers** :

- l'acquisition de connaissances,
- la rencontre avec les œuvres, les lieux et les professionnels des arts et de la culture,
- la découverte sensible et la pratique artistique.

Les **Parcours culturels à Besançon** : un dispositif complet, généralisable et reproductible

Les 3 piliers de l'EAC, le lien écoles-parents, et la transmission de connaissances des acteurs culturels aux enseignants sont constitutifs du dispositif Parcours culturels. Ce projet, inclus dans le projet éducatif de Besançon, s'appuie sur les principaux acteurs culturels du territoire bisontin.



Site internet

Publication de l'offre sur >> parcours-culturels.besancon.fr.



Inscriptions

2023-2024 : nouveau format pour les classes maternelles : 1 parcours culturel augmenté (renforcement de la pratique artistique)
 Une classe peut bénéficier d'un Parcours culturel sur l'année.



Site internet

Publication de l'offre sur >> parcours-culturels.besancon.fr.

Étapes des Parcours culturels

Depuis 2022-2023, un **temps de "médiation formation"** en présentiel d'une durée de 2h a été mis en place en introduction aux Parcours culturels avec une co-construction coordonnée par la Ville et la Dsden du Doubs.

Une **réunion de présentation coordination** organisée par l'acteur culturel est proposée aux enseignant-es en amont du début du Parcours culturel dont les modalités sont laissées à la discrétion de l'acteur culturel.

Classes élémentaires

ETAPES 1 À 7 (maximum) : En classe et/ou dans un lieu culturel, l'acteur culturel intervient auprès de la classe selon le projet défini. La présentation des productions d'élèves et/ou la participation des parents aux étapes du parcours sont à co-construire entre les enseignant-es et les acteurs culturels.

Classes maternelles

ETAPE 1 : À la médiathèque Nelson Mandela, mon Parcours rencontre les livres.

ETAPES 2 à 5 : En classe et/ou dans un lieu culturel, l'acteur culturel intervient auprès de la classe selon le projet défini. La participation des parents est à co-construire entre les enseignant-es et les acteurs culturels, tout comme la présentation des productions des élèves.

ÉTAPE "MEDIATION FORMATION"

Définition :

L'étape "médiation - formation" : temps uniquement en présentiel d'une durée de 2h organisé par les acteurs culturels à destination des enseignant-e-s. Ce temps essentiel permet aux enseignant-e-s de s'approprier le Parcours en expérimentant une pratique artistique ou en acquérant des connaissances quant à un aspect plus technique du Parcours (enregistrement, technique d'écriture...).

La réunion de présentation coordination : rencontre entre l'acteur culturel et les enseignant-e-s permettant de partager les attentes et spécificités des classes et d'introduire le parcours pour faciliter ses liens avec le programme scolaire. Ce temps permet de partager les questionnements des enseignant-e-s, et de l'acteur culturel, de planifier les étapes du Parcours. Il pourra être dispensé en visio ou en présentiel : soit l'acteur culturel adjoint une heure au temps de "médiation - formation" pour traiter de cette partie coordination, soit il le distingue du temps "médiation formation" en le programmant à un autre moment.

Temps de "médiation formation" à différencier du Temps de présentation

Objectifs :

L'étape "médiation formation" permet de :

- assurer la bonne gestion et co-construction de la réalisation des Parcours culturels ;
- acquérir des connaissances dans les disciplines artistiques abordées lors du Parcours ;
- traverser les différentes étapes du Parcours grâce aux ateliers de pratique artistique ;
- se mettre à la place de l'enfant qui réalise le Parcours ;
- obtenir des clés pour faire vivre le Parcours dans la classe en dehors des étapes prévues.

Étape pour les écoles maternelles

ÉTAPE AVEC LA MÉDIATHÈQUE NELSON MANDELA

Les classes sont accueillies en début de chaque saison sur rendez-vous fixé avec les enseignant-e-s selon le calendrier suivant :

Automne	Hiver	Printemps
Entre le 25 sept. et le 20 oct. 2023	Entre le 8 janv. et le 2 février 2024	Entre le 25 mars et le 12 avril 2024

L'accueil de la classe se déroule autour des différents temps :

- visite de l'espace jeunesse, s'il s'agit pour la classe de la première visite de l'année ; scolaire ;
- découverte du classement des albums et des documentaires ;
- emprunt de livres pour la classe ;
- découverte de la malle thématique ;
- histoires en lien avec le thème du Parcours choisi.

La malle documentaire est thématisée selon le Parcours suivi par la classe. Les acteurs culturels sont invités à augmenter la bibliographie établie par la médiathèque.

La classe repart à l'école avec :

1) les livres choisis par les enfants pour le fonds de classe à rendre deux mois après l'emprunt par l'enseignant-e ou par la classe si une seconde visite est programmée dans ces délais ;

2) la malle thématique dont les ouvrages documentaires et fictions permettront à l'enseignant de préparer ses séances prévues selon le thème du parcours. Les malles (L : 40 cm, l : 24 cm, H : 30 cm) sont à rendre complètes à la médiathèque selon le calendrier suivant :

Automne	Hiver	Printemps
Entre le 4 et le 15 déc. 2023	Entre le 25 mars et le 5 avril 2024	Entre le 24 juin et le 5 juill. 2023



Renseignements complémentaires
bib.mandela@besancon.fr | 03 81 87 82 05

ATELIER CANOPÉ 25 - BESANÇON

Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, "Réseau Canopé" est le centre de création et d'accompagnement pédagogiques de la communauté éducative, et notamment des enseignants du 1er et du 2nd degrés. Il édite des ressources pédagogiques transmédias et conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

Concernant les Parcours culturels, l'atelier Canopé 25 a développé une centralisation des ressources disponibles pour chaque Parcours culturel. Vous pouvez solliciter l'atelier Canopé pour construire les ressources documentaires complémentaires aux vôtres à destination des enseignants.

Toute l'année, l'équipe de l'Atelier Canopé conseille les enseignants sur leurs projets et dans l'élaboration de scénarios pédagogiques, intégrant notamment le numérique éducatif (formation, mise à disposition de matériel, etc.).

Plus d'infos

contact.atelier25@reseau-canope.fr | 03 81 25 02 50
www.reseau-canope.fr/academie-de-besancon/atelier-canope-25-besancon/parcours-culturels-de-la-ville-de-besancon.html

REALISATION D'IMPRESSIONS

Imprimerie municipale

Pour les Parcours culturels prévoyant des impressions de productions d'élèves, le principe est de privilégier une impression par vos propres moyens. Le cas échéant, il est possible de solliciter le service de l'imprimerie municipale de la Ville en respectant certaines modalités :

Il est impératif de nous envoyer les documents à imprimer
au format pdf Haute Définition via un lien we transfer
en précisant le format et les quantités souhaitées
au moins 15 jours avant votre date d'impression

Pour faciliter la prise en charge de votre demande, l'imprimerie municipale vous demande de respecter quelques consignes :

- 5 mm de bords perdus tout autour
- en page à page (pas de page blanche) avec les traits de coupe
- pour un livret : la couverture, le contenu, la quatrième de couverture en 1 seul document

Vous devez faire apparaître les mentions obligatoires suivantes :

- Imprimé par la Ville de Besançon
- Logo Imprim Vert
- Logo de la Ville de Besançon

Nous vous enverrons les logos par retour de mail si votre demande d'impression a été validée par notre service.

Pour rappel :

L'imprimerie municipale :

- imprime uniquement sur du papier Offset blanc 80gr
- ne propose plus de reliure spirale ou collée mais uniquement des agrafes

DEPLACEMENT DES CLASSES

Les acteurs culturels n'ont pas à inclure dans leur budget prévisionnel le coût des déplacements des classes.

Les déplacements de classes se font prioritairement à pied, lorsque la distance le permet.

Pour les autres modes de transport, la Direction Action Culturelle prend intégralement en charge les déplacements lors des étapes à l'extérieur des écoles, par le biais :

- des transports en commun pour les destinations desservies
- des transports spécifiques pour certains lieux ou classes identifiés

Les acteurs culturels doivent prendre en compte les temps de trajets des classes au moment de déterminer les horaires des étapes à l'extérieur des écoles

DROITS À L'IMAGE ET ASSOCIÉS

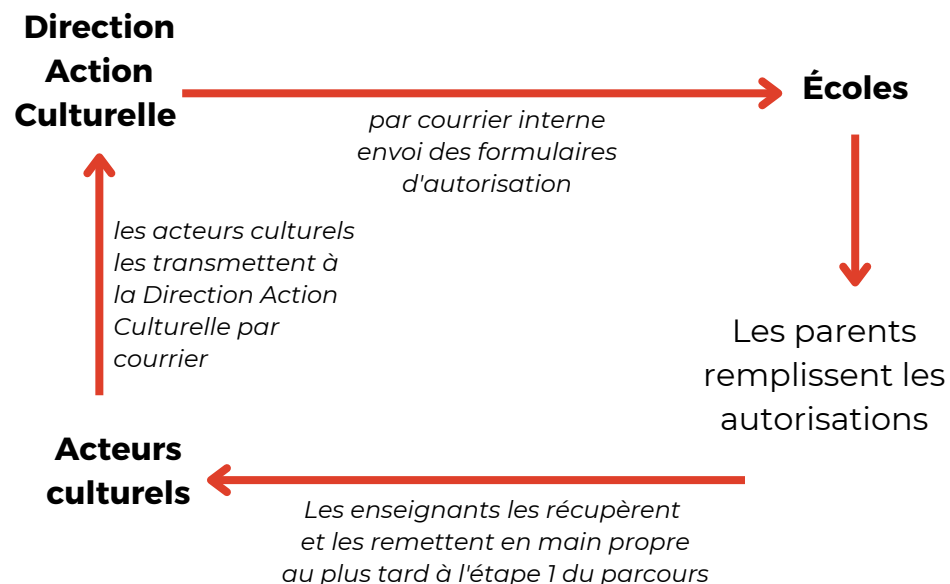
Lors des étapes des Parcours culturels, des photographies, des enregistrements de la voix ou des vidéos sont réalisés.

Pour permettre la diffusion de ces traces, et des productions des élèves, l'accord des représentants légaux des élèves est obligatoire. Un formulaire d'autorisation à l'initiative de la Ville de Besançon, leur sera distribué à la rentrée scolaire. Conformément à la législation en vigueur, les captations et les diffusions devront respecter les accords obtenus, relatif aux droits à l'image, le formulaire concernant l'acteur culturel, la Ville de Besançon et la DSDEN.

Ce formulaire doit également servir aux acteurs culturels qui souhaiteraient réaliser des captations photos, vidéos, enregistrements lors de leurs Parcours culturels.

Une actualité par mois est publiée sur le site web : <https://parcours-culturels.besancon.fr/>

Les acteurs culturels se chargeront de récupérer les formulaires remplis et signés auprès des enseignant-e-s et les transmettre par courrier au secrétariat de la Direction Action Culturelle (DAC), qui se chargera de les conserver et les numériser.



GED, ESPACE COLLABORATIF

voir tuto joint avec le guide acteurs culturels 2023-2024

Un tuto sous format pdf est joint à ce guide. Il permet aux acteurs culturels de mieux prendre en main l'espace collaboratif afin d'y déposer les documents demandés par la gouvernance.

CONTACTS

Ville de Besançon

Sandrine David Adoir

Cheffe du service Publics et Pratiques Artistiques

Valérie Chauveau

Assistante à la Direction Action Culturelle

Apolline Gasse : 03.81.87.89.98

Apprentie chargée de l'Education Artistique et Culturelle

Nous vous recommandons vivement d'utiliser uniquement l'adresse mail parcoursculturels@grandbesancon.fr pour toutes vos questions concernant les Parcours Culturels ou de contacter le secrétariat de la Direction Action Culturelle au 03.81.87.83.26

DSDEN du Doubs

Conseiller pédagogique arts visuels, chargé de mission art et culture

DRAC Bourgogne Franche-Comté

Patrick Demange : patrick.demange@culture.gouv.fr

Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle et l'action culturelle territoriale